

FONDS D'INVESTISSEMENT SOLIDAIRE RHONE-ALPES (FISRA)

APPORT EN QUASI FONDS PROPRES

QUEL EST SON OBJECTIF ?

Le FISRA est un Fonds régional d'investissement solidaire dont l'objectif est de renforcer les fonds propres des entreprises solidaires : entreprises créant des emplois pour des personnes en situation de précarité, et entreprises et associations d'utilité sociale porteuses d'activité économique et d'emplois.

Le FISRA mobilise régionalement le capital de la SIFA, (société d'investissement France Active), qui a pour actionnaires, aux côtés de l'association France Active, des établissements financiers, de grandes entreprises, des groupes de protection sociale et des fonds communs de placement d'entreprises solidaires.

Dans le cadre du FISRA, la SIFA bénéficie d'un engagement financier de la Région, prenant la forme d'une garantie partielle de son investissement. La décision d'investissement est prise en Région, par le comité d'engagement de l'association locale France Active.

Le FISRA soutient les entreprises par un apport en prêt participatif.

Les interventions du FISRA favorisent d'autres concours financiers, en particulier bancaires.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les interventions du FISRA s'adressent aux entreprises solidaires en création ou développement, quel que soit leur statut juridique :

- structures d'insertion par l'activité économique développant une activité marchande,
- entreprises de travail adapté et ESAT,
- entreprises reprises par leurs salarié.e.s sous forme de SCOP
- coopératives d'activité et d'emploi
- entreprises et associations d'utilité sociale porteuses d'activité économique et d'emploi.
- entrepreneur.e.s engagé.e.s, dont le projet va au-delà du simple profit économique (impact social, sociétal et/ou environnemental)

QUELLE EST LA PROCÉDURE ?

- Dépôt d'un dossier auprès d'une association locale France Active des départements de Rhône-Alpes
- Expertise et accompagnement financier par l'association locale ;
- Décision du comité des engagements régional d'Auvergne-Rhône-Alpes Active;
- Mise en place du financement et du suivi de l'entreprise bénéficiaire.



La SIFA détient le label FINANSOL, label qui garantit aux épargnants : solidarité et transparence

QUELLES SONT SES CARACTERISTIQUES ?

Le FISRA intervient principalement :

- en prêt participatif,
- en compte courant d'associé. Pour ce faire, elle détient au moins **5 % du capital** de l'entreprise.

Montant :

L'intervention du FISRA est de **5 000 €** minimum et ne dépasse pas **100 000 €**.

Durée :

Les concours financiers du FISRA sont apportés pour une durée maximale de **5 ans**, pouvant être porté à 7 ans en cas de financement d'investissement amortissable sur cette durée.

Taux de rémunération :

Le taux de rémunération du prêt participatif est de **2 % par an**. Il est assorti d'un différé d'amortissement de 1 an.

Conditions de mise en œuvre :

Cet apport est destiné à financer les investissements et/ou le besoin en fonds de roulement liés au développement de l'entreprise, à l'exception de tout frais de fonctionnement et/ou couverture de pertes d'exploitation passées ou futures.

L'intervention du FISRA doit favoriser la mobilisation d'autres financements. Pour un financement complémentaire, peut notamment être mobilisé un prêt bancaire pouvant être garanti par France Active Garantie.

VOTRE INTERLOCUTEUR EN REGION

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ACTIVE

2, place Latarjet

69008 LYON

04 78 75 72 34



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES **ACTIVE**

LE FISRA EST UN DISPOSITIF DE LA SIFA, SOCIÉTÉ

D'INVESTISSEMENT SOLIDAIRE. La SIFA a pour actionnaires, aux côtés de l'association France Active, des établissements financiers, de grandes entreprises et des fonds communs de placement d'entreprises solidaires.

Partenaires



FRANCE ACTIVE

